



ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DE FOOTBALL DU MORBIHAN

ASSEMBLEE GENERALE DU 31 AOUT 2024

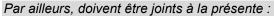
DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

A remplir par la tête de liste et à envoyer au District par courrier électronique avant le 31 juillet 2024 à minuit, dernier délai, à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)
NOM :
Prénoms :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse du domicile :
Adresse électronique :
Le cas échéant, nom de la liste :
• Déclare, en tant que tête de liste, la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Comité de Direction du District de Football du Morbihan,
 Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur ne faire l'objet : d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif, qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.
Fait à le
Signature de la tête de liste :

Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts du District.





- → La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,
- → Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste (nb sauf le candidat tête de liste qui fait cette déclaration ci-dessus),
- → Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,
- → Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.

LISTE DES MEMBRES

	NOM	PRENOM	N° LICENCE (si membre individuel, fournir un justificatif)	SIGNATURE
<u>Président</u> N°1				
<u>Vice-Président</u> [le cas échéant] N°2				
Secrétaire Général N°3				
<u>Trésorier</u> N°4				
Arbitre N°5				
Educateur N°6				
Femme N°7				
Médecin N°8				
N°9 				

		,
N°10 		
N°11		
N°12 		
N°13 		
N°14 		
N°15 		
N°16 		
N°17 		
N°18 		

Rappel : Cette liste doit obligatoirement comporter au moins un arbitre, un éducateur, une femme, un médecin

Rappel n°2 : L'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins trois (3) ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales ou départementales. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative. En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du District depuis trois (3) ans au moins.

Rappel n°3: L'éducateur doit être membre d'une association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales ou départementales. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative. En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique du District depuis trois (3) ans au moins.

Il doit être titulaire du B.M.F., du B.E.F., du D.E.S., du B.E.F.F., ou du B.E.P.F.





DECLARATION INDIVIDUELLE DE NON-CONDAMNATION DU CANDIDAT

Je soussigné(e),	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance : Lieu de nais	ssance:
Adresse :	
Déclare me porter candidat(e) à l'élection du Comité sur la liste ayant comme tête de liste M. / Mme	
-	gibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal, mment pour manquement grave à l'esprit sportif,
Fait à	
Le	
	(signature)